

**SESSION ELARGIE DU COMITE DE PILOTAGE DE LA
CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC**
(organisée à l'occasion de la septième Conférence ministérielle de l'OMC)

Genève, 1^{er} décembre 2009

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates et lieu

1. La session élargie du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tiendra le **mardi 1^{er} décembre 2009**, à l'occasion de la septième Conférence ministérielle de l'OMC (Genève, 30 novembre - 2 décembre 2009). La session aura lieu au Siège de l'UIP de 10 à 13 heures et de 15 heures à 18 h.30, à l'adresse suivante :

Union interparlementaire
5, Chemin du Pommier
Le Grand-Saconnex / Genève
Tél. : +4122 919 41 50; Fax : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org

2. Les participants sont invités à un cocktail à 18 h.30. Il sera servi au Siège de l'UIP.

Participation et inscription

3. La session élargie du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC est ouverte à tous les parlementaires présents à Genève au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC. En principe, ils devront être inscrits à la Conférence ministérielle dans le cadre de leurs délégations nationales respectives. Veuillez noter que l'UIP n'est pas en mesure de prêter assistance à cet égard.

4. Pour participer à la session parlementaire, tous les participants sont aimablement priés de remplir et de retourner au Secrétariat de l'UIP le formulaire d'inscription ci-joint qui est également affiché sur le site web de l'UIP à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/splz-f/trade09/registration.pdf>. Le formulaire devra être retourné **au plus tard le 15 novembre 2009**.

Langues de travail

5. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, espagnol et français. Les documents officiels de la session seront établis en anglais et français seulement.

Hébergement et visas

6. Les participants doivent se charger eux-mêmes de tout ce qui concerne visa, voyage et hébergement à Genève, à moins qu'ils ne soient inscrits à la Conférence ministérielle de l'OMC, toutes les questions pratiques étant réglées de manière centralisée. Pour des raisons pratiques, le Secrétariat de l'UIP ne sera pas en mesure de prêter assistance pour ce qui concerne l'obtention de visas et l'hébergement à Genève, dont la responsabilité incombe à chaque participant.